

Credit Linked Note en CHF sur Deutsche Bank

Coupon: 1.05% p.a.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Les Credit Linked Notes ci-après également dénommés «produits structurés avec emprunt de référence») sont liés, contrairement aux Vontobel Notes traditionnels, à un emprunt obligataire de référence qui peut (en cas de défaut ou de remboursement) exercer une influence négative sur la valeur et entraîner un remboursement anticipé (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»). Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, le fonctionnement de ces produits correspondent à celles d'un placement à taux fixe sur le marché monétaire (Vontobel Note) avec une échéance fixe, un coupon défini et un remboursement à la valeur nominale.

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l'Emetteur et du Garant.

Informations sur le produit

Emetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai (n'est pas soumis à une surveillance prudentielle et n'a pas de rating)
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (est soumis à la supervision de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, Moody's Counterparty Risk Assessment A2 (cr); lire le texte complet dans le programme d'émissions)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Moody's A3)
Emprunt de référence	CHF 0.625% Deutsche Bank AG, 19.12.2023 (de plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Emetteur de l'emprunt de référence	Deutsche Bank AG, Germany (de plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur, lieu d'exercice et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Certificat de débiteur de référence avec protection conditionnelle de capital (1410). Voir également www.svsp-verband.ch
Avertissement concernant les risques	Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers complexes. En plus des habituels risques de marché, de change et d'émetteur, l'investisseur assume un risque supplémentaire lié à l'emprunt de référence, en contrepartie duquel les possibilités de rendement sont plus élevées. Avant de s'engager dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est conseillé aux investisseurs de lire attentivement toutes les remarques concernant les risques (voir notamment «Principaux risques pour l'investisseur» ci-dessous) et de s'informer sur les risques associés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.
Coupure	CHF 1000.00
Prix d'émission	100.00% de la coupure
Prix de remboursement	100.00% de la coupure, si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence (voir plus bas "Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement")
Fixing initial	24 février 2017
Libération	01 mars 2017
Dernier jour de négoce	24 février 2023 (12:00, heure locale Zurich)
Remboursement	01 mars 2023
Valeur suisse / ISIN / Symbole	35449127 / CH0354491273 / YCHFDV
Devise de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement ont lieu dans la devise de référence

Calcul du Coupon/ Taux d'intérêt de référence	Si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence (voir plus bas "Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement"):
Coupon	1.05% p.a.
Paiement des coupons	Versement annuel à la fin de la période de coupon, pour la première fois le 01 mars 2018
Périodicité des coupon	Annuelle
Base	Act/360, modified following, adjusted
Informations supplémentaires	
Volume d'émission	CHF 25'000'000, avec possibilité d'augmentation
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Observation de l'emprunt de référence	Du fixing initial jusqu'au remboursement
Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement	<p>Il y a remboursement anticipé si l'agent de calcul constate la survenue d'un cas entraînant le défaut ou le remboursement (pour plus de détails, voir «Cas de défaut» et «Cas de remboursement» ci-après) en relation avec l'emprunt de référence, ce qu'il est autorisé à faire à sa seule appréciation pendant l'observation de l'emprunt de référence.</p> <p>Si la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence est constatée par l'agent de calcul:</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) à compter de cette date, les paiements résultant du produit structurés sont arrêtés; (ii) l'émetteur publie le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence dans un délai de 5 jours ouvrables bancaires; (iii) l'agent de calcul déterminera le facteur de remboursement exprimé en pourcentage en fixant la part correspondante de valeur nominale de l'emprunt de référence dès que possible et selon sa propre appréciation adéquate, en prenant en compte les éventuelles pratiques de marché comme par exemple les résultats d'une enchère, qui a été réalisée par l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA») ou une entreprise mandatée agissant pour le compte de l'ISDA, ou tout autre moyen de constatation de la valeur de marché décidé par l'ISDA, qui correspond à la valeur de marché de l'emprunt de référence après survenance de la défaillance ou du remboursement. En outre, l'agent de calcul déterminera la valeur de marché de l'emprunt de référence après son appréciation sur la base des quotas qu'il aura reçus. L'agent de calcul publiera dès que possible le facteur de remboursement exprimé en pourcentage fixé de cette manière-là et correspondant à la part de valeur nominale de l'emprunt de référence. (iv) le produit structuré est remboursé selon le montant de liquidation à la date de remboursement en espèces (selon la définition ci-dessous). Ce remboursement est effectué même si le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence continue à exister après sa constatation par l'agent de calcul. <p>Tout écart éventuel de la devise de l'emprunt de référence par rapport à la devise de référence du produit structuré n'a au demeurant aucune influence sur le montant du montant de liquidation éventuel ou de remboursement du produit structuré en sa devise de référence, i.e. l'investisseur n'encourt pas de risque de change lié à l'emprunt de référence.</p>
Cas de défaut	Tout événement entraînant un défaut constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation et pouvant conduire à une échéance prématurée de l'emprunt de référence: faillite ou déclaration d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, défaut de paiement, restructuration de l'emprunt de référence etc.
Cas de remboursement	Tout remboursement partiel ou total de l'emprunt de référence par son émetteur, constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation, notamment au travers de l'exercice d'une option de remboursement ou d'un droit au remboursement etc.
Montant de liquidation	Le montant de liquidation dans la devise de référence est déterminé par l'agent de calcul à sa libre appréciation et correspond (i) à la valeur nominale, multipliée par le coefficient de remboursement, (ii) moins les coûts de traitement par rapport au jour de détermination du cas de défaut, au moins zéro. L'agent de calcul s'efforce de déterminer le montant de liquidation dans les plus brefs délais et de façon à préserver au mieux les intérêts de l'investisseur.
Coûts de traitement	L'agent de calcul détermine un montant – au moins zéro – par rapport à chaque produit structuré, à hauteur de la somme (sans double décompte) de tous les coûts, charges (y compris les coûts de préfinancement et les pertes d'argent, bien qu'elles seront pris en compte dans un but de clarification que celles-ci représentent les pertes des futurs montants des intérêts, pour lesquels il existe une revendication dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de financement parvenues en rapport avec les produits structurés), impôts et droits, qui sont directement ou indirectement redevables par l'émettrice ou l'une de ses entreprises qui lui est rattachée en rapport avec la survenance d'une défaillance et d'une résiliation, d'un traitement ou d'une nouvelle justification d'une quelconque position de couverture qui lui est liée partiellement ou en totalité, bien que ce montant sera proportionnellement réparti sur les créances existantes.
Date de remboursement en espèces	10 jours ouvrables bancaires après la publication du coefficient de remboursement en pour cent (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»).

Dépositaire	SIX SIS AG
Clearing / Settlement	SIX SIS AG, Euroclear Brussels, Clearstream (Luxembourg)
Droit applicable / For	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Publication de communiqués et ajustements	Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur www.derinet.com . Concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, les communiqués sont également publiés sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.
Résiliation anticipée	L'Émetteur a le droit au remboursement anticipé, comme décrit dans la rubrique "Remboursement anticipé". Autrement possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles, ainsi qu'en cas d'aucune position ouverte (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Marché secondaire	Le négoce sur le marché secondaire est garanti pendant toute la durée de vie du produit. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.com .
Fixation des prix	La fixation des prix sur le marché secondaire est "clean", i.e. l'intérêt couru n'est pas inclus dans le prix.
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal).
Investissement minimum	CHF 1'000.00 valeur nominale
Quantité de négoce minimum	CHF 1'000.00 valeur nominale
Indicateurs de frais	Vontobel estime que l'Issuer Estimated Value (IEV) de ce produit s'élève à 98.80%, soit un Total Expense Ratio (TER) de 0.20% p.a.. Ce TER inclut une commission de distribution jusqu'à 0.08% p.a..
Surveillance prudentielle	Bank Vontobel AG est soumise en tant que banque à une surveillance individuelle par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), tandis que Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd. sont soumises en complément, en tant que sociétés du groupe, à la surveillance consolidée de groupe par la FINMA. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.

Traitement fiscal en Suisse

Impôt sur le revenu	Pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse les paiements des coupons sont assujettis à l'impôt sur le revenu à leur échéance.
Impôt anticipé	Pas soumis à un impôt anticipé
Frais d'émission	Pas de frais d'émission
Droit de timbre de négociation	Les transactions sur le marché secondaires sont soumises au droit de timbre suisse (TK22).
Informations générales	<p>Les transactions et les paiements relatifs à ce produit peuvent être soumis à d'autres taxes (étrangères), impôts et/ou retenues à la source, notamment une retenue à la source conformément à l'article 871 (m) du Code des Impôts Fédéral des États-Unis. Tous les paiements au titre de ce produit seront effectués après la déduction des taxes et retenues à la source.</p> <p>En cas de livraison du sous-jacent, les éventuels impôts et timbre étrangers doivent également être pris en charge par l'investisseur.</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>

Description

Description de l'emprunt de référence et de son émetteur	<p>Désignation: CHF 0.625% Deutsche Bank AG, 19.12.2023, Obligations</p> <p>Emetteur: Deutsche Bank AG, Theodor-Heuss-Allee 70, Frankfurt Am Main, 60262, Germany</p> <p>Identification: ISIN CH0273925989 / Bloomberg <CH0273925989 Corp></p> <p>Rating: Standard & Poor's 'BBB+' (source: Bloomberg)</p> <p>Remboursement: 19.12.2023</p>
--	---

PERSPECTIVES DE GAIN ET PERTE

Produits structurés basés sur un emprunt de référence:

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'emprunt de référence peut exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés avec emprunt de référence, dans la mesure où la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence entraîne le remboursement anticipé des produits structurés. Le montant de liquidation versé à l'investisseur suite à la constatation/survenue d'un tel cas de défaut ou de remboursement peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes. Ce scénario peut se produire quand bien même un produit structuré comparable qui ne dépend pas d'un emprunt de référence afficherait une valeur de marché beaucoup plus élevée.

Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, les perspectives de gains et de pertes des Credit Linked Notes avec emprunt de référence sont les suivantes:

Les Credit Linked Notes offrent la possibilité de bénéficier d'un paiement de coupon relativement élevé. Sous réserve qu'aucun événement de défaut ne survienne dans l'emprunt de référence, la protection du capital conditionnelle de l'émetteur garantit le remboursement à 100% de la valeur nominale dans la devise de référence. Le gain maximum possible est limité au coupon. Le risque d'un placement dans un Credit Linked Note est lié au fait que la protection du capital n'est garantie qu'à l'échéance. La valeur du titre peut descendre sous le prix de remboursement avant l'échéance.

Gain maximum: Plafonné au coupon

Perte maximum: Perte totale au cas de défaut

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

Risques liés à l'emprunt de référence

Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers très exigeants et complexes pour lesquels il est nécessaire de bien comprendre le produit et les risques. Avant d'effectuer un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est donc vivement recommandé aux investisseurs de s'informer des risques liés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.

La valeur de ce placement et le remboursement dépend également en grande partie de l'emprunt de référence et indirectement de l'émetteur de cet emprunt. Les produits structurés avec emprunt de référence ne sont pas garantis par l'émetteur, ni obligatoirement couverts par les engagements de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si, en accord avec les conditions du produit et à sa libre appréciation, l'agent de calcul constate la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence, les détenteurs des produits structurés avec emprunts de référence n'auront aucun droit de recours contre l'émetteur de l'emprunt de référence en ce qui concerne les pertes éventuelles qu'ils pourraient encourir sur la base du montant de liquidation reçu (lequel peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes). Après la constatation d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'émetteur de l'emprunt de référence par l'agent de calcul, les gains éventuels enregistrés par l'émetteur de l'emprunt de référence ou concernant ce dernier ne seront pas versés au bénéfice des investisseurs. En particulier, les conséquences - décrites dans les conditions du produit - de la constatation par l'agent de calcul d'un cas de défaut ou de remboursement ne peuvent être annulées. Ainsi, dans le cas d'un événement entraînant le défaut tel qu'une restructuration, les investisseurs ne participent pas au processus de restructuration et ne sont pas autorisés à contester des éléments de ce processus. Par conséquent, un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence peut comporter un risque supérieur à celui d'un placement direct dans les obligations de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si un événement survient avec un impact négatif sur la solvabilité de l'émetteur mais ne conduit pas à un cas de défaut ou de remboursement, le cours des produits structurés avec emprunt de référence peut baisser. Par conséquent, les investisseurs qui vendent leurs produits structurés avec emprunt de référence au moment où le cours baisse sont susceptibles de perdre une grande partie du capital investi.

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à la liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. De plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG et de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission.

Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, UK

DIFC/Dubai : Ce document se rapporte à une „Exempt Offer“ conformément aux dispositions du Market Rules Module (MKT) de la Dubai Financial Services Authority (DFSA). Ce document ne doit être distribué qu'aux personnes autorisées à le recevoir selon la Rule 2.3.1 MKT. Aucune autre personne ne doit recevoir ce document ni s'en prévaloir. La DFSA n'assume pas la responsabilité du contrôle ou de la vérification d'un quelconque document en lien avec une Exempt Offer. La DFSA n'a ni approuvé ce document, ni entrepris une démarche quelconque pour en vérifier le contenu et n'assume pas la responsabilité de telles mesures. Les valeurs mobilières auxquelles ce document fait référence peuvent être illiquides ou soumises à des restrictions concernant leur revente. Les acheteurs potentiels des valeurs mobilières proposées sont tenus de soumettre ces dernières à leur propre Due Diligence. Si vous ne comprenez pas le contenu de ce document, vous être prié de consulter un conseiller financier autorisé.

Espace Économique Européen (EEE): Il est demandé aux investisseurs d'observer les restrictions de vente en vigueur: étant donné que ni le présent termsheet ni le programme d'émission ne satisfont aux exigences de la directive européenne sur les prospectus, des règlements d'exécution et des mesures nationales de transposition, les valeurs mobilières concernées ne peuvent faire l'objet d'une offre publique au sein de l'Espace économique européen (EEE) tant qu'aucun prospectus correspondant n'a été rédigé et approuvé par l'autorité de contrôle, sauf si: (a) l'offre s'adresse exclusivement à des investisseurs qualifiés, (b) l'offre s'adresse à moins de 150 investisseurs au total dans chaque Etat de l'EEE, (c) le montant minimum d'investissement s'élève à EUR 100.000 par investisseur ou la valeur nominale minimum des valeurs mobilières s'élève à EUR 100.000, ou (d) le prix de vente de l'ensemble des valeurs mobilières proposées est inférieur à EUR 100.000.

Autres informations concernant les risques

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

MENTIONS LEGALES**Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.ch avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.ch.

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission.

Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, le 24 février 2017

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 (0)58 283 26 26
Internet: <http://www.derinet.com>